

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de Loi C-366 – Protection pour le parc de la Gatineau

Ottawa, le 22 avril 2009.

La section Vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) a été fondée il y a 40 ans en réponse à des préoccupations pour le parc de la Gatineau et ces préoccupations persistent à ce jour.

La SNAP appui donc le projet de loi C-366 du député local Paul Dewar car, pour la première fois il y aurait de la protection légale, intégrale et permanente pour le parc de la Gatineau. L'un des fondements d'une aire protégée est le fait que les limites de cette aire soient reconnues dans la loi, si non, comme on l'a vu avec le parc de la Gatineau, les limites du parc peuvent être modifiées au profit de la vente de terrains et le développement résidentiel et commercial. A titre d'exemple, le terrain sur lequel se trouve l'épicerie Loblaw's, le restaurant Tim Horton's et une caserne de pompiers sur le boulevard du Plateau dans le secteur Hull se trouvaient, jadis, dans le parc de la Gatineau – cette vente, et bien d'autres, serait impossible si les limites du parc de la Gatineau étaient reconnus dans la loi.

On se souvient que lors de la Journée de la Terre de 2008 la SNAP a lancée un nouveau document faisant le bilan du parc de la Gatineau tout en proposant plusieurs moyens pour protéger ce joyau de notre patrimoine naturel. On peut visualiser le document au http://www.cpaws-ov-vo.org/pdfs/g_p/gatineau_report_fr.pdf.

Bien que la Commission de la capitale nationale a déjà fait l'acquisition de quelques propriétés privées, l'an dernier, il reste que depuis 1992 au-delà de 100 nouvelles résidences et quelques 5 nouvelles routes ont été aménagés à l'intérieur du parc de la Gatineau – dont le boulevard des Allumettières, un axe à caractère autoroutier éviscérant le sud du parc. Encore une fois, ceci serait quasi impossible si le parc de la Gatineau avait le même niveau de protection que les autres parcs fédéraux du Canada.

Si on ne prend pas les mesure requises, dès maintenant, le parc de la Gatineau comme on le connaît aujourd'hui n'existerait plus dans l'avenir. Le parc de la Gatineau abrite une grande biodiversité, y compris plusieurs espèces menacées ou vulnérables et sa localisation stratégique, au cœur de la région, fait en sorte que le parc joue un rôle prépondérant au niveau de la connectivité (permettant aux espèces de migrer) entre la rivière des Outaouais et les régions vers le nord. Il faut donc protéger ce joyau contre la menace que présente le

développement résidentiel et routier – la seule façon de faire c’est en reconnaissant les limites du parc dans la loi et en prenant une approche de gestion semblables à celles que l’on retrouve dans les autres parcs nationaux.

Nous croyons que le projet de loi du député Dewar est donc un pas dans la bonne direction et nous espérons que tous les partis travailleront ensemble afin de faire en sorte que ce projet de loi devient réalité.

Pour obtenir une copie du livret « Le Parc de la Gatineau : un trésor menacé », veuillez-vous adresser aux bureaux de la SNAP en composant le (613) 232-7297. On peut également visionner le rapport au : http://www.cpaws-ov-vo.org/gatineau_park_f.html

John McDonnell,
Directeur général
Société pour la nature et les parcs du Canada – section Vallée de l’Outaouais
jmcdonnell@cpaws.org

